Image not found or type unknown

Assurance et responsabilite du conducteur

Par **edlang**, le **04/04/2009** à **15:18**

Bonjour,
Alors que j'avais prete ma voiture a mon fils pour une soirée, il ne voulait pas rentrer et conduire son ami a décidé qu'il prennait alors le volant de celle-ci.
Sur le trajet ils ont eu un accident, le copain avait de l'alcool donc l'assurance n'a pas marché pour les dégats de mon véhicule.
Aujourd'hui l'assurance me réclame en plus la somme de 750 euros de franchise car le jeune avait moins de 3 ans de permis.
Ai je possibilité de recours auprès de l'assurance du conducteur ou de sa responsabilité civile.
J'ai relu mon contrat cela ne figurait pas lors de la signature mais cela apparait sur l'avis de quittance (lequel des 2 documents fait foi)
Merci de me répondre.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés